



KINNEAR'S MILLS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue à la salle municipale,
120, rue des Églises, Kinnear's Mills,
le mardi 3 avril 2018, à 20 heures**

Sont présents : Mme Michelle Pageau, MM. Michel Breton, James Allan et Carl Dubois, formant quorum sous la présidence de M. Paul Vachon, maire.

Est absent : M. Roger Gosselin

Est également présente, Mme Claudette Perreault, directrice générale / secrétaire-trésorière.

2018-069 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2018-070 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance;
4. Nomination d'un(e) maire(esse) suppléant(e);
5. Poste de journalier;
6. Commissaire à l'assermentation;
7. Grand rendez-vous touristique de la Chaudière-Appalaches;
8. Formation « Histoire et patrimoine, complices de nos CCU pour conjuguer le passé et le futur »;
9. Formation « Santé et sécurité en abattage manuel »;
10. Adhésion au carrefour action municipale et famille;
11. Offre de services – fouille archéologique à l'intérieur de la chapelle catholique des cinq cantons;
12. Résolution d'adoption relative au modèle d'exploitation d'un réseau de télécommunications;
13. Réorganisation – système de santé;
14. Accaparement et financiarisation des terres agricoles;
15. Achat d'un afficheur de vitesse;
16. Permis d'intervention – travaux à réaliser à l'intérieur de l'emprise de routes étant sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;
17. Cueillette des grosses ordures;
18. Demande de don pour la fondation du Centre jeunesse Chaudière-Appalaches;
19. Correspondance;
20. Comptes du mois;
21. Période de questions;
22. Divers;
23. Levée de la séance.



KINNEAR'S MILLS

**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills
MRC des Appalaches (Québec)**

2018-071 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018.

2018-072 NOMINATION D'UN(E) MAIRE(SSE) SUPPLÉANT(E)

Il est proposé par Michel Breton, appuyé par Richard Dubois et résolu que Carl Dubois, soit nommé maire suppléant du 1^{er} avril 2018 au 31 juillet 2018 et qu'il puisse agir en tant que signataire du compte bancaire de la municipalité, et ce, seulement quand le maire sera dans l'impossibilité d'agir soit en cas de maladie grave ou de vacances prolongées.

2018-073 POSTE DE JOURNALIER

Attendu que nous avons reçu dix curriculums vitae pour le poste de journalier;

Attendu que le comité de sélection a procédé à l'entrevue de trois candidats;

Il est résolu à la majorité des conseillers présents d'engager Monsieur Jean-Pierre Turgeon pour combler le poste de journalier au taux horaire de 17,50 \$/heure.

Pour : 4

Contre : 1

2018-074 COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à formuler une demande de renouvellement auprès du Ministère de la Justice afin de continuer à être commissaire à l'assermentation et de payer les frais s'y rattachant (38,75 \$)

2018-075 GRAND RENDEZ-VOUS TOURISTIQUE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la coordonnatrice en loisirs, culture et développement touristique à participer au grand rendez-vous touristique de la Chaudière-Appalaches le 13 avril 2018 au Centre Caztel de Ste-Marie. Les frais d'inscription de 30 \$ ainsi que les frais de déplacement seront payés par la municipalité.

2018-076 FORMATION « HISTOIRE ET PATRIMOINE, COMPLICES DE NOS CCU POUR CONJUGUER LE PASSÉ ET LE FUTUR

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Monsieur Claude Pelletier à suivre la formation « Histoire et patrimoine, complices de nos CCU pour conjuguer le passé et le futur » le 2 juin 2018 à Lévis. Les frais d'inscription de 250 \$ plus taxes seront payés par la municipalité.

2018-077 FORMATION « SANTÉ ET SÉCURITÉ EN ABATTAGE MANUEL »

Il est résolu à la majorité des conseillers présents d'autoriser Monsieur Jean-Pierre Turgeon à suivre la formation « Santé et sécurité en abattage manuel » les 12 et 13 mai 2018 à St-Georges-de-Beauce. Les frais d'inscription de 250 \$ plus taxes ainsi que les frais de déplacement seront payés par la municipalité.

Pour : 4
Contre : 1

2018-078 ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer au Carrefour action municipale et famille et de payer la cotisation annuelle 2018-2019 au coût de 87,38 \$ taxes incluses.

2018-079 OFFRE DE SERVICES – FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE À L'INTÉRIEUR DE LA CHAPELLE CATHOLIQUE DES CINQ CANTONS

Attendu le budget de 16 000 \$ accordé par le Conseil municipal pour les fouilles archéologiques des cinq cantons;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de *Artefactuel*, afin de compléter les informations concernant l'occupation et le(s) mode(s) de construction de la chapelle catholique des cinq cantons (CbEu-1), dans la municipalité de Kinnear's Mills. Cette fouille a donc pour but de compléter les informations recueillies lors de l'inventaire au printemps 2017 et des fouilles à l'automne 2017, pour mieux comprendre cet ancien bâtiment institutionnel, dont les ruines sont encore visibles dans le paysage. Le coût total avant taxes est de 15 115,10 \$

Et de mandater Madame Claudette Perreault d'agir au nom du Conseil municipal pour la signature de l'entente.

2018-080 RÉSOLUTION D'ADOPTION RELATIVE AU MODÈLE D'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Attendu que depuis plusieurs années, la problématique concernant la couverture internet inadéquate sur l'ensemble de notre territoire est soulevée par plusieurs citoyens lors de consultations publiques;

Attendu que la MRC des Appalaches a entamé à l'été 2017 des démarches sérieuses en vue du déploiement d'un réseau de fibre optique sur l'ensemble de son territoire et que pour se faire, elle a réalisé plusieurs étapes jusqu'à ce jour soient l'analyse préliminaire et l'ingénierie préliminaire;

Attendu que la MRC est rendue à une étape charnière dans le dossier de la fibre optique soit de voir au modèle d'exploitation qui sera privilégié en vue du déploiement de la fibre optique;

Attendu que la MRC a présenté aux maires trois modèles d'exploitation de réseaux de télécommunications soit le réseau de fibre optique en location, l'OBNL et le PPP et celui d'une coopérative, lors d'une réunion le 14 mars 2018;

Attendu que lors de cette rencontre, il a été convenu que le modèle d'exploitation privilégié est celui du réseau de fibre optique en location (réseau ouvert) où la MRC



KINNEAR'S MILLS

Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills
MRC des Appalaches (Québec)

serait propriétaire du réseau de fibre optique et louerait des portions à un ou plusieurs télécommunicateurs;

En conséquence, il est proposé par Mme Michelle Pageau et résolu unanimement :

Que le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills signifie à la MRC son accord à ce que celle-ci lance le projet de déploiement de la fibre optique via le modèle du réseau de fibre optique en location (réseau ouvert).

2018-081 RÉORGANISATION – SYSTÈME DE SANTÉ

Attendu l'adoption de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales et des centres de santé et services sociaux (CSSS) le 7 février 2015;

Attendu que le conseil d'administration du CSSS de la région de Thetford a été dissout le 31 mars 2015 dans le respect de l'article 188 de cette loi et que l'article 189 a aboli le poste de directeur général;

Attendu que l'application de cette loi a entraîné l'abolition de tous les postes de direction du CSSS de Thetford ainsi que l'abolition et/ou le transfert de nombreux postes de cadre à l'extérieur de la MRC laissant une organisation régionale complexe et assumant un rôle essentiel, sans leadership local;

Attendu que le conseil de l'administration du CSSS lors de son abolition a communiqué au député de la région M. Laurent Lessard ainsi qu'au ministre de la santé et des services sociaux une résolution faisant état des risques associés à l'application de ladite loi sur l'accessibilité et la qualité des soins et des services au sein de notre territoire et recommandé des mesures permettant de les atténuer;

Attendu qu'aucun suivi véritable n'a été apporté à cette résolution et que les faits avérés à ce jour démontrent que les risques identifiés étaient bien réels et auraient pu être atténués si une attention plus respectueuse avait été accordée aux recommandations qui en découlaient;

Attendu que le ministère de la santé, avec sa centralisation, va totalement à l'encontre des énoncés du premier ministre qui veut faire des régions (MRC) des gouvernements de proximité et que cette réorganisation est carrément à l'opposé de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

Attendu que depuis ce temps, les citoyens de la MRC des Appalaches assistent, impuissants, au démantèlement de son hôpital et de son réseau local de soins et de services lequel constituait un acquis important auprès de tous les intervenants locaux;

Attendu que le volet administratif s'est vu transféré dans la Beauce, perte considérable encore une fois pour notre région;

Attendu que le projet OPTILAB a amené avec lui l'abolition de plusieurs postes de technologues médicaux au sein de l'hôpital de Thetford Mines malgré notre demande de moratoire à ce sujet;

Attendu que depuis janvier 2018, par manque de psychiatres, nos patients nécessitant ces soins de santé, se sont vus transférés dans d'autres institutions de santé, malgré notre demande de faire faire une rotation aux psychiatres de la Chaudière-Appalaches le temps de combler ces postes;



Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)

ATTENDU l'augmentation non justifiée des frais de stationnement malgré nos nombreuses revendications et la démonstration faite que ce poste de dépenses générerait un important surplus au niveau du budget d'opération;

ATTENDU l'épuisement du personnel dans le domaine de la santé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Michel Breton et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Kinnear's Mills réclame au gouvernement du Québec la révision de ses orientations en matière de santé et de revoir la restructuration récemment mise en place pour redonner à l'hôpital de Thetford Mines et au réseau local de santé une direction permanente et tous les pouvoirs locaux qu'ils disposaient avant la réorganisation et les ressources dont ils ont besoin pour offrir à la population de notre territoire les services et des soins de proximité auxquels elle a droit.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à M. Philippe Couillard Premier Ministre, à M. Gaëtan Barrette Ministre de la Santé et des Services sociaux, à M. Laurent Lessard député de Lotbinière-Frontenac, à M. Ghislain Bolduc député de Mégantic, à M. Paul Busque député de Beauce-Sud, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée

2018-082 ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

Remis à une séance subséquente.

2018-083 ACHAT D'UN AFFICHEUR DE VITESSE

Attendu que le conseil municipal juge nécessaire l'installation d'un deuxième afficheur de vitesse sur son territoire;

Il est proposé par M. Richard Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense de 3 895 \$ plus taxes pour l'achat d'un afficheur de vitesse chez Signalisation Kalitec inc.

2018-084 PERMIS D'INTERVENTION - TRAVAUX À RÉALISER À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DE ROUTES ÉTANT SOUS LA JURIDICTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueducs et d'égouts, etc.) pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;



KINNEAR'S MILLS

**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills
MRC des Appalaches (Québec)**

ATTENDU QUE la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par Mme Michelle Pageau et appuyé par M. Michel Breton et résolu unanimement :

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports du Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

Adoptée

2018-085 CUEILLETTE DES GROSSES ORDURES

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense de 1 460 \$ plus les taxes afin d'organiser une cueillette des grosses ordures et celles-ci seront déchargées dans un centre de tri au coût de 97,92 \$ plus taxes, la tonne métrique. La cueillette aura lieu le 28 mai prochain par Les Entreprises Sanifer inc.

2018-086 DEMANDE DE DON POUR LA FONDATION DU CENTRE JEUNESSE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Une demande de don pour La Fondation du Centre jeunesse Chaudière-Appalaches afin de promouvoir, encourager et soutenir l'intégration sociale de jeunes suivis par la direction de la protection de la jeunesse.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre un don de 100 \$ à la Fondation du Centre jeunesse Chaudière-Appalaches.

2018-087 CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.
Les communiqués ont été transmis électroniquement aux conseillers.

2018-088 COMPTES DU MOIS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

N° de chèque	Nom	Montant
	Salaire	9 350,45
C0006407	Hydro Québec (église catholique)	94,86
C0006408	Visa Desjardins (renouvellement)	60,00
C0006409	Les Éditions Juridiques FD Inc.	84,00
C0006410	Fonds d'information sur le territoire	4,00
C0006411	Groupe Ultima Inc. (assurances)	5 206,00
C0006412	F.Q.M. (adhésion 2018)	1 069,70
C0006413	Croix-Rouge canadienne	160,00
C0006414	Richard Bisson	22 198,31
C0006415	AG Architecte Inc. (Église anglicane)	431,16
C0006416	La Croisée	50,00
C0006417	MRC des Appalaches	32 788,00
C0006418	Régie intermunicipale de la région Thetford	769,29



Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)

C0006419	Raymond Chabot Grant Thornton	6 898,50
C0006420	Fréchette LGL	622,77
C0006339	Cheque annulé – Fréchette LGL (perdu)	(622,77)
C0006421	Énergie Sonic inc.	457,28
C0006424	Agence du revenu du Canada DAS	958,61
C0006425	Ministère du revenu DAS	2 364,81
C0006426	Petite caisse	42,80
C0006427	Imprimerie CCL	479,62
C0006428	Caisse Desjardins région de Thetford	379,80
C0006429	CNESST	821,48
P1800017	9039-4255 Québec inc. Beucesansfil	68,93
P1800018	Numérique Technologie	54,62
P1800019	C. Jacques Électrique Inc.	265,59
P1800020	Entreprise Sanifer	2 819,32
P1800021	Numérique Technologie	574,88
P1800022	Mégaburo	40,46
P1800023	Claude Pelletier	3 279,66
L1800005	Hydro Québec	2 220,01
L1800006	Bell Canada	416,18
	TOTAL	94 408,32

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

DIVERS

Mme Michelle Pageau informe les citoyens que la Fête de la pêche se fera les 9 et 10 juin 2018.

2018-089 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 21 h 10.

Signé : Paul Vachon
Paul Vachon, maire

Signé : Claudette Perreault
Claudette Perreault, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Paul Vachon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé : Paul Vachon
Paul Vachon
Maire

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de Kinnear's Mills dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Signé : Claudette Perreault
Claudette Perreault
Directrice générale / secrétaire-trésorière